



Type : CR	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Date création : 14/04/2026
Rédaction : CDELEPINE		Version : 1.0
Destination : Interne/Externe		Objet : SEANCE DU 10/03/2026

s'est réuni sous la présidence de **Mme DIDIER Célia, Vice-Présidente**

Le nombre des membres du Conseil en exercice est de 17.

Les membres présents à la séance sont : M COCHET - Mme ALLARD - M AMOROSO - Mme BAZILE
M BLEU - Mme BONDU - Mme DIDIER - M HABAROU - MME GUILBAUD - Mme MAGRES - M PLOUX
Mme RUCH - Mme WASIAK

Formant la majorité des membres en exercice

Absents - Excusés : Mme COQUERIE - Mme FAURE - M MAILLARD - Mme ROYER

Pouvoir de :

M MAILLARD, pouvoir à Mme ALLARD

Mme COQUERIE, pouvoir à Mme BONDU

Mme ROYER, pouvoir à Mme DIDIER

1 - APPROBATION DU COMPTE – RENDU DU 10 FEVRIER 2026

Le compte rendu de la séance du 10 février 2026 est validé à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 10/03/2025

DELIBERATION N°06-2026 BUDGET CCAS : AFFECTATION DES RÉSULTATS PAR ANTICIPATION DE L'ANNÉE 2025

Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du CFU : compte financier unique.

Le conseil municipal peut reprendre par anticipation les résultats de l'année n-1 ; c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de l'année n-1 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif de l'année N.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus



proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Sachant que le vote du CFU ne peut être proposé lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 10 mars suite à la panne du serveur de l'application de la DGFIP Hélios.

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Célia DIDIER, Vice-Présidente du CCAS,

Délibérant sur l'affectation du résultat par anticipation de l'exercice 2025, présentée ci-dessous :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs :

Excédent : **25 969,90 €**

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé :

23 371,33 €

Excédent :

Soit un résultat à affecter : **49 341,23 €**

* Excédent de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2026) hors restes à réaliser : **4 225,73 €**

* Solde des restes à réaliser en investissement : /

* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2026) : /

Et de décider, d'affecter une somme de **49 341,23 €** à la ligne 002 du BP 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration **adoptent et votent à l'unanimité** l'affectation des résultats par anticipation de l'année 2025

Annexes : Balance Réglementaire des comptes du grand Livre
Fiche de calcul reprise anticipée résultats



DELIBERATION N°7-2026 BUDGET PRIMITIF 2026

Mme la Vice-Présidente expose,

A la suite du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu au cours de la séance du Conseil d'Administration du 10 février dernier, Madame la Vice-Présidente demande de bien vouloir voter le budget primitif du CCAS pour l'année 2026.

Il est proposé que pour l'exercice 2026, des virements de crédits soient possibles de chapitre à chapitre, en fonctionnement, comme en investissement, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée (hors dépenses de personnel).

TABLEAU RECAPITULATIF BUDGET 2026

FONCTIONNEMENT	PROJET BP 2026	INVESTISSEMENT	PROJET BP 2026
DEPENSES	588 191,23 €	DEPENSES	18 973,96 €
Charges à caractère général	155 168,00 €	Déficit d'investissement	/
Charges de personnel et frais assimilés	338 750,00 €	Coordination interne des services	4 000,00 €
Autres charges de gestion courante	80 025,00 €	Autre dépense d'investissement	14 973,96 €
Dotations aux amortissements et provisions	11 000,00 €	Reste à réaliser	/
Virement à la section investissement	3 248,23 €		
RECETTES	588 191,23 €	RECETTES	18 973,96 €



Produits des services du domaine	86 000,00 €	Virement de la section fonctionnement	3 248,23 €
Dotations, subventions et participations	95 00,00 €	Dotations aux amortissements et provisions	11 000,00 €
Autres produits de gestion courante	343 850,00 €	Récupération TVA	500,00 €
Produits exceptionnels	2 000,00 €	Excédent d'investissement	4 225,73 €
Atténuation de charges	12 000,00 €	Reste à réaliser	/
Excédent de fonctionnement reporté	49 341,23 €		

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **588 191,23 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **18 973,96 €**

- D'autoriser que pour l'exercice 2026, des virements de crédits soient possibles de chapitre à chapitre, en section fonctionnement, comme en investissement, à hauteur de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée (hors dépenses de personnel).



DELIBERATION N° 08-2026 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme la Vice- Présidente expose,

Au regard des dossiers déposés, étudiés par le groupe de travail en date du 17 février 2026, je vous propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes, afin de les soutenir dans leurs activités à vocation sociale :

ADMR 5 rue Anatole France – 49460 Montreuil-Juigné	12 000 €
Résidence autonomie « La Grand'maison » 5 rue Pierre Mendès France 49460 Montreuil-Juigné	37 988€
ADAPEI 49 126 rue St Léonard BP 71857 49018 Angers Cedex 01	401€
Entraid 'Addict 5, place du 8 mai 1945 49600 Beaupréau en Mauges	150€
France Alzheimer 49 Espace Frédéric Mistral 4 allée des baladins 49000 Angers	750€
Ligue Nationale contre le Cancer – Comité de Maine et Loire 20 rue Roger Amsler 49100 Angers	150€
Surdi 49 22 rue du Maine 49100 Angers	130€
CIDFF 35 rue St Exupéry 49100 Angers	1 200€



Nos Quartiers de Montreuil-Juigné Chez M GILLET 3, square J. Prévert 49460 Montreuil-Juigné	310€
Oh Canailles Chez Mme ROSSETTI 7 Impasse Charles de Gaulle 49460 Montreuil Juigné	400€
Les Restaurants du Cœur 48 route du Plessis Grammoire 49124 St Barthélémy d'Anjou	4261€
Vacances et Familles Délégation Pays de Loire Espace Frédéric Mistral 4, allée des baladins 49000 Angers	200€
Club la joie Chez Mme BOURON 4- rue de Bonn 49460 Montreuil Juigné	300€
Solidarité Femmes 49 2 allée Georges Pompidou 49100 Angers	150€
Union National des Combattants 28 av Maréchal de Lattre de Tassigny 49460 Montreuil-Juigné	310€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration **votent à l'unanimité** l'attribution des subventions aux associations énumérées pour l'année 2026.

La somme de (58 700€) sera imputée au chapitre 65 – article 65748 (fonction 01) du budget primitif 2026.



DELIBERATION N°09-2026 CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A LA RESIDENCE AUTONOMIE « LA GRAND'MAISON »

Madame la Vice-Présidente expose,

Au titre de l'année 2026, le CCAS continue d'apporter son soutien financier à la Résidence Autonomie « la Grand'Maison » situé 5 rue Pierre Mendès France par l'octroi de 3 types de subvention.

Afin de définir les modalités de partenariat financier à la Résidence-autonomie « la Grand'Maison », je vous propose :

- d'approuver la présente convention,
- d'autoriser le Président du Centre Communal d'Action Sociale à la signer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration **valident à l'unanimité** la convention et autorisent le Président à la signer

Annexe : convention

DELIBERATION N° 10-2026 REMBOURSEMENT A TITRE GRACIEUX ET SUITE A L'ANNULATION OU MODIFICATION DE TARIFS A LA SORTIE PATINOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES VAC'S A LA MAISON (DU 16 AU 20 FEVRIER 2026) DE LA MAISON DES HABITANTS

Madame la Vice-Présidente expose,

Les animations organisées des Vac's à la Maison peuvent faire l'objet d'annulation :

- Activité /sortie annulée par l'organisateur
- Activité /sortie annulée ou modifiée par la famille - sous couvert du respect d'un délai de 48h avant la date de la sortie/ activité

En raison de l'épisode de crues du mois de février 2026, l'ICE PARK d'Angers a décidé – conformément à l'arrêté annoncé du 18/02/2026, de fermer ses portes. La sortie initialement prévue le 20/02 a été reportée au 27/02. Certaines familles ont dû annuler car indisponibles à cette 2^{ème} date.

Il convient donc de rembourser les personnes suivantes :

- ☑ Mme GOURDON : il est proposé de rembourser la somme de 6€ (2 places)
- ☑ Mme BENSIALI : il est proposé de rembourser la somme de 11€ (5 places)



☐ Mme BELHACHEMI: il est proposé de rembourser la somme de 9€ (3 places)

☐ Mme BLIN : il est proposé de rembourser la somme de 5€ (1 place annulée, 1 modification de tarifs)

Aussi, il est proposé de rembourser les personnes par mandat sur l'imputation 65888.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration **approuvent et valident à l'unanimité** le remboursement à titre gracieux et suite à l'annulation de la sortie patinoire dans le cadre du programme des Vac's à la maison (du 16 au 20 février 2026) de la Maison des Habitants.

Prochain CA : Le 12 mai 2026.